

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ECE EPS 2

SESSION 2018

CAPEPS CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

DISSERTATION OU ÉTUDE DE CAS

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB: La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

« Si la nécessité de faire bouger les enfants et les adolescents est désormais reconnue, les moyens d'y parvenir restent à développer.

Chez l'enfant comme chez l'adulte, la pratique régulière d'une activité physique, favorise le maintien ou l'amélioration de la forme physique, procure des bénéfices sur le plan psychologique et social et a un effet favorable sur plusieurs aspects de la santé...La pratique régulière d'activité physique pendant l'enfance et l'adolescence dépasse ses effets immédiats sur la santé, pour au moins deux raisons : pratiquée avec plaisir, elle prédit le niveau de pratique d'activité physique du futur adulte ; nombre de bienfaits de l'activité physique pratiquée pendant l'enfance se prolongent jusqu'à l'âge adulte, indépendamment du degré d'activité de ce dernier.

...Plus largement, la pratique d'activités physiques favorise la cohésion et l'intégration sociale dès lors qu'elles sont organisées dans un cadre facilitant l'accès à tous et la mixité des publics. En favorisant la concentration et la confiance en soi, elles pourraient, de plus, contribuer à de meilleurs résultats scolaires. »

Etude de l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), « Promouvoir l'activité physique des jeunes », 2011.

L'EPS actuellement enseignée au lycée prépare-t-elle suffisamment les lycéens à poursuivre une activité physique régulière, dont nous connaissons tous les bénéfices, quelle que soit la situation dans laquelle ils vont se retrouver après leurs études secondaires ?

A partir d'exemples concrets, vous justifierez votre prise de position et illustrerez vos propositions en vous appuyant, en tant que de besoin, sur les données contextuelles proposées en annexe.

Annexe

Données contextuelles

Extraits d'études se rapportant au sujet :

Ministère de la Culture, « Pratiques culturelles des français », 2012

En 2012, une enquête du ministère de la Culture sur les comportements des Français pendant leurs temps de loisir indique que pour les jeunes de 15 à 24 ans, le temps dédié aux écrans (TV, ordinateur, tablettes, etc.) est de 37 heures, soit 5 heures et 20 minutes par jour.

Au-delà, la pratique d'activités physiques est une question essentielle de santé publique.

Alors que les modes de vie sédentaires liés à la « culture des écrans » s'installent progressivement et que le surpoids ou l'obésité, notamment chez les enfants ne cesse d'augmenter, le temps consacré à l'activité physique tend à diminuer.

Fédération Française de Cardiologie, février 2016

Une étude de la Fédération Française de Cardiologie sur la progression de la sédentarité précoce des jeunes de 9 à 16 ans alerte les pouvoirs publics : moins de 50% des enfants respectent les 60 minutes d'activités physiques quotidiennes préconisées par les autorités sanitaires « ...et en 40 ans, les jeunes de 9 à 16 ans ont perdu près de 25% de leur capacité cardio-vasculaire. C'est-à-dire qu'ils courent moins vite et moins longtemps. On constate une nette augmentation de l'inactivité physique et du temps passé assis dans le mode de vie actuel des enfants et des adolescents. Cela contribue à la

progression inquiétante du surpoids et de l'obésité, qui, associée à la sédentarité, explique la réduction de la capacité physique.

De même, 40% à 60% des enfants ne pratiquent pas d'activité physique autre que celles obligatoires dans le cadre scolaire. À 11 ans, 65% des élèves sont inscrits dans une association sportive, tandis qu'à 18 ans, ils ne sont plus que 42%. Le décrochage des activités sportives est plus marqué chez les filles et le niveau de pratique est plus faible dans les classes populaires. »

Etude INPES, « Promouvoir l'activité physique des jeunes », 2011

« Bien que le nombre d'heures d'éducation physique et sportive prévues dans les programmes scolaires français par les textes officiels soit parmi les plus importants de la communauté européenne et malgré une offre de loisirs importante (15,9 millions de licenciés sportifs dont plus de la moitié de moins de 19 ans en 2006 ; 4 millions de jeunes accueillis par les Accueils Collectifs de Mineurs - ACM - en 2007) la moitié à peine des jeunes, en France, atteint le niveau d'activité physique défini par les recommandations. Les enquêtes de population indiquent que 40% à 60% des enfants et des jeunes ne pratiquent pas d'autre activité physique que celle des cours obligatoires à l'école. Ces chiffres sont en accord avec les données des fédérations sportives qui indiquent que seuls 50% des enfants et des jeunes adhèrent à un club ou une association sportive ou de loisirs, avec une fréquentation plus importante pour les garçons.

Une diminution des APS de loisirs est observée avec l'âge, notamment à l'adolescence. Ainsi à 11 ans, 65% des enfants sont inscrits dans une association sportive alors qu'à 18 ans, ils ne sont plus que 42%. La baisse de pratique touche plus particulièrement les filles. Il existe de plus un gradient socio-économique avec un niveau de pratique moins important dans les milieux les moins favorisés. Les jeunes fréquentant des établissements en zone d'éducation prioritaire remplacée par les réseaux « ambition réussite » - RAR - ou les réseaux de « réussite scolaire » - RRS- font moins d'Activité Physique et Sportive – APS - encadrées que les autres et le revenu du foyer est un facteur discriminant important. Certains facteurs culturels constituent également des freins à la pratique. Différentes études indiquent que le niveau d'APS total des jeunes a diminué de près de 40% en quelques décennies, ce qui se traduit par une diminution de leur forme physique. Force est de constater que, pour un nombre de plus en plus important d'enfants et de jeunes, les heures d'EPS et la pratique d'APS de loisirs ne suffisent plus à compenser la diminution de l'activité physique de la vie quotidienne.

Cette diminution de la pratique pendant l'enfance contribue à l'augmentation de l'obésité chez les enfants et les adolescents. Il ne fait aucun doute qu'elle aura, indépendamment de ses effets sur le poids, des répercussions sur l'état de santé des futurs adultes. »

Données nationales concernant les pratiques physiques dans le cadre du sport scolaire et dans le cadre hors scolaire

Rapport parlementaire Juanico – Deguilhem, « Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie : des enjeux partagés dans et hors de l'école », septembre 2016 « La mission a pu démontrer que le décrochage de la pratique régulière d'une activité physique intervient dès lors qu'elle n'a plus de caractère obligatoire et est d'autant plus fort qu'on avance en âge.

Concernant la pratique volontaire des élèves dans le cadre de sport scolaire, la mission constate que chaque changement de cycle (voire d'établissement et/ou de structure) s'accompagne d'une baisse des taux de licenciés à l'UNSS :

- Les 20 à 25% de taux de licenciés à l'UNSS sont une moyenne ; force est de constater que le taux de participation volontaire des élèves au sport scolaire et universitaire s'étiole, plus on avance en âge.
- Les liaisons inter cycles sont des moments de rupture, et si l'on s'intéresse plus en détail aux différents licenciés, le taux baisse en collège à partir de la 4è, et si l'on distingue LGT et LP, les taux en LP peuvent être très bas, notamment concernant la pratique féminine.

- C'est d'autant plus nécessaire que ce phénomène se retrouve dans les pratiques extra scolaires, que ce soit concernant le taux de licenciés en club ou le taux d'activité physique « libre » des jeunes, ainsi que l'écart entre filles et garçons.
- Par ailleurs, le décrochage constaté à l'université, quand les cours d'EPS ne sont plus obligatoires, amène la mission à s'interroger sur le rôle du lycée pour préparer les futurs étudiants à maintenir un style de vie actif. »

Bilan chiffré de l'UNSS « L'UNSS en chiffres 2014-2015 »

Des analyses plus fines du bilan chiffré de l'UNSS, certes très positif, font apparaître des points de rupture : on peut notamment constater un décrochage de 10% du taux de licenciés entre le collège et le lycée, ainsi qu'un écart Garçons / Filles de 8%.

Collège: 25,5% de licenciés, 29,2% G pour 21,8% F Lycées: 15,2% de licenciés, 18,7% G pour 11,8% F LP: 15,1% de licenciés, 18,8% G pour 9,9% F

Répartition des licenciés à l'UNSS (en %) par catégorie en 2014-2015 :

	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	
	6è-5è	4è-3è- 2de	3è-2de- 1ère	1ère -Tale	
Total	39	29	19,8	10,4	
Garçons	36	29,8	20,8	11,2	
Filles	42	28,8	18,4	9,3	

Concernant l'attractivité de l'offre d'activités faite par l'UNSS, il est intéressant de constater que parmi l'ensemble des activités physiques proposées à l'UNSS, les seules activités qui n'accusent pas de décrochage et qui fidélisent les élèves en catégorie Minime (à 13-14 ans) sont : les activités de la forme, la musculation, le cross fitness, le step, le beach volley.

Enquête du ministère de la Jeunesse et des Sports, Bulletin « stat-info », novembre 2011 : « Les activités les plus populaires pratiquées par plus de 10 millions de personnes sont, dans l'ordre, la marche et la natation sous leurs différentes modalités puis le vélo. Suivent la course à pied, les jeux de boules, les activités gymniques et les sports d'hiver. Dans ce classement, parmi les sports organisés, figure au premier plan le football avec cinq millions de pratiquants suivi du tennis avec quatre millions d'adeptes.

Ainsi deux objectifs paraissent dominer l'entrée dans la pratique sportive. D'un côté, la recherche du bien-être et d'un équilibre personnel liée à des préoccupations de santé ou du besoin d'exercice. De l'autre, l'affirmation d'une forme de sociabilité, celle des liens familiaux ou amicaux, loin devant la recherche de la performance ou la compétition et loin plus encore de la prise de risque. »

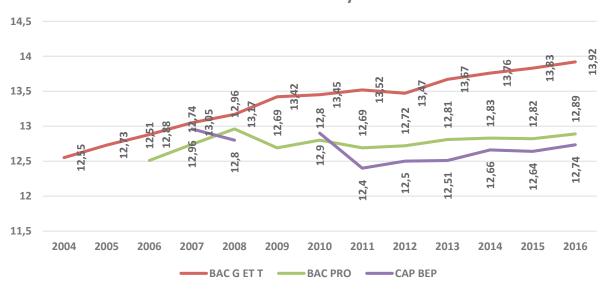
> Données issues du rapport de la commission nationale des examens EPS, session 2016, Eduscol.

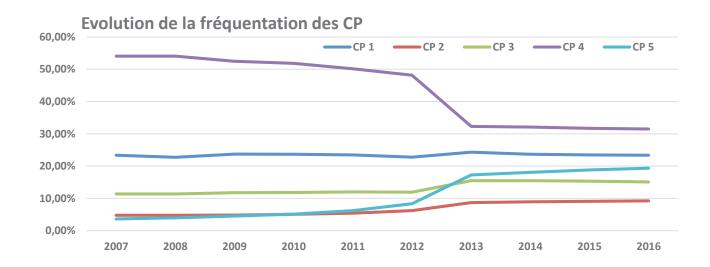
Zoom sur des données chiffrées de la session 2016 :

2016	Bac G/T	Bac pro	CAP-BEP
Moyennes globale	13,92 (+0.09)	12,89 (+0.07)	12,74 (+0.10)
Moyennes garçons	14,20 (+0.08)	13,20 (+0.08)	13.03 (+0.10)
Moyennes filles	13,68 (+0.10)	12,44 (+0.05)	12,28 (+0.12)

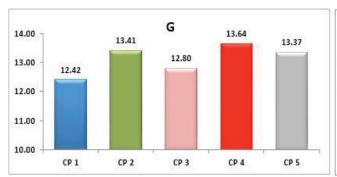
Moyennes : Contrôle en CCF – enseignement commun (entre parenthèses : écart entre 2016 et 2015)

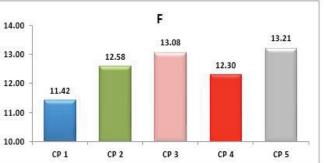
Evolution des moyennes



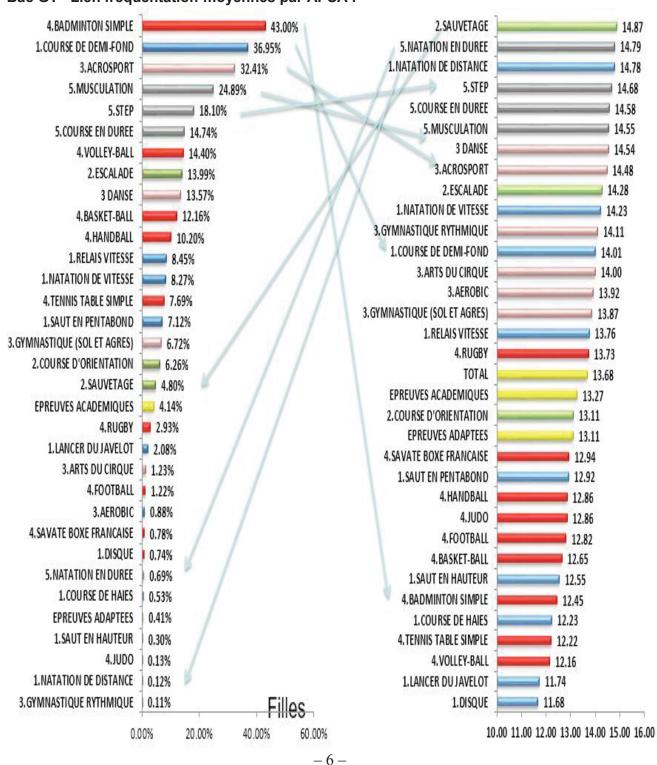


Moyennes Garçons et filles par CP:





Bac GT Lien fréquentation-moyennes par APSA :



2016	Bac G/T		Bac	pro	CAP-BEP		
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
1	Sauvetage	Sauvetage	Judo	Step	Judo	Step	
2	Relais vitesse	Natation en durée	Football	Danse	Boxe française	Danse	
3	Musculation	Natation de distance	Badminton	Arts du cirque	Rugby	Acrosport	
4	Rugby	Step	Escalade	Acrosport	Natation Sauvetage	Escalade	
5	Football	Course en durée	Basket- Ball	Musculation	Football	Arts du cirque	

APSA présentant les moyennes les plus élevées aux examens

Inaptitudes totales

Bac Pro

BAC PRO	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
G+F	6.24%	8.82%	6.17%	5.91%	5.69%	5.50%	5.24%	5.17%	5.14%	5.43%	5.17%
Garçons	3.53%	5.08%	3.65%	3.98%	3.65%	3.74%	3.18%	3.27%	2.95%	3.10%	3.02%
		14.14									
Filles	9.87%	%	9.60%	8.00%	8.78%	7.98%	8.53%	8.24%	7.80%	8.52%	8.07%

Inaptitudes partielles temporaires

BAC PRO SESSION 2016	%
G+F	4.62%
Garçons	3.58%
Filles	6.02%

Contrôle adapté

BAC PRO SESSION	
2016	%
G + F	0.24%
Garçons	0.28%
Filles	0.19%

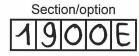
INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► Concours externe du CAPEPS de l'enseignement public :









► Concours externe du CAFEP/CAPEPS de l'enseignement privé :

Concours

